

D'autre part, la Société Radio-Canada qui, d'ailleurs, n'a pas été pressentie par le gouvernement dans le but de réduire ou de bannir totalement toute publicité sur l'usage de la cigarette, ne devrait pas être traitée autrement que les autres moyens de publicité au pays, en cette matière, certainement pas plus que les compagnies de radiodiffusion ou de télédiffusion privées.

S'il était question de prohiber la publicité radiodiffusée et télévisée sur l'usage du tabac, en général, au Canada, et de la cigarette en particulier, nous croyons qu'il serait juste et logique à la fois, si nous voulons atteindre le but visé, de mettre au ban toute publicité du genre par les autres moyens de publicité, journaux, magazines ou revues de quelque sorte que ce soit.

[Traduction]

L'AGRICULTURE—LES DONNÉES RELATIVES  
AUX PRIX DE DÉTAIL

**M. E. Schreyer (Springfield):** Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture (M. Greene) si son ministère projetait d'accroître la portée de sa fonction relative au rassemblement de données sur les prix de façon à y inclure les prix de détail. Comme tout le monde le sait, le ministère de l'Agriculture est présentement chargé de recueillir des données sur les prix de vente des produits agricoles aux points d'expédition, comme les prix du bétail, les prix des céréales, les prix des légumes et le reste.

Il semble tout à fait logique que cette responsabilité ou fonction soit élargie pour permettre aux fonctionnaires de recueillir, tout en s'acquittant de leur tâche normale, des renseignements sur les prix de détail. Le boycottage organisé par la clientèle au cours des dernières semaines a attiré l'attention sur le besoin d'accroître nos efforts en ce qui concerne le rassemblement de données sur le coût de la vie; il me semble que le ministère ferait œuvre utile et pratique s'il élargissait ses fonctions comme je viens de le proposer.

Il y a environ une semaine, le ministre de l'Agriculture (M. Greene), voulant aider les maîtresses de maison dans tout le pays, est allé aux provisions dans un des principaux supermarchés de la ville. Son aide serait plus grande encore s'il essayait de persuader ses collègues d'élargir les fonctions du ministère

de l'Agriculture ordonnant à ses fonctionnaires, dans l'accomplissement de leur tâche courante dans les supermarchés, (vérification de la qualité des denrées et des locaux), de se renseigner sur les prix de détail des aliments d'une façon méthodique. Il me semble que c'est la seule façon de comparer convenablement les prix à la consommation avec les prix offerts aux producteurs agricoles.

J'espère que le ministre a l'intention de faire quelque chose à cet égard et je souhaite avoir une réponse ce soir.

**L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, même si le ministre de l'Agriculture s'intéresse évidemment à ce grand problème des prix, comme tous les consommateurs canadiens, c'est au Bureau fédéral de la statistique, dont je répons, qu'il incombe de recueillir les données sur les prix de détail. Je me ferai, quand même, un plaisir de porter à l'attention du ministre de l'Agriculture les points qui relèvent de sa compétence.

Les députés se souviendront qu'on a modifié l'indice des prix de détail en 1952 de façon qu'il reflète plus fidèlement la structure générale des prix des biens de consommation au pays. Depuis ce temps, on a fait un travail considérable pour harmoniser l'indice avec les éléments des approvisionnements et des besoins des consommateurs. Le Bureau reconnaît que les renseignements ne sont pas disponibles aussi rapidement qu'ils le devraient dans tous les cas, et il est en train d'accroître son personnel à cette fin. A l'heure actuelle, un personnel d'environ 50 personnes s'occupe de rassembler des données sur les prix de détail.

Récemment six personnes ont été embauchées, et le Bureau fédéral de la statistique ne peut prendre plus d'expansion parce qu'il lui est difficile de recruter du personnel. Le Bureau est en train de mécaniser ses services afin d'être en mesure de rendre des services plus efficaces et plus rapides aux consommateurs. Je peux assurer au député qu'on ne néglige aucun effort pour recueillir et présenter les renseignements aussi rapidement que possible afin qu'ils aient le maximum d'utilité pour les consommateurs et notamment les ménagères qui se préoccupent de ce problème à l'heure actuelle.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 20 du soir.)